

RÉPUBLIQUE
FRANCAISEDÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM

Séance du 14 Juin 2022

L'an deux mil vingt-deux et le quatorze juin

Nombre Membres

En exercice : **22**Présents :**17 Titulaires****3 Suppléants**Pouvoir :**2**Votants :**22 Pour****0 Contre****0 Abstentions**

A 17h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol-sur-Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET

Présents : Yves BRAYES, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Eric DUBOUCHET, Alain FOURNIER (suppléant), Gilles KACZMAREC, Jean-Pierre SABATIER, Paul BARD, Laurent MIRMAND, André DEFAY, Bernard SOUVIGNET, Jean-Michel EYRAUD, Frédéric GIRODET, Didier PINOT, Elisabeth ROYON, Paul THIOLLIERE (suppléant), Michel JOUBERT, Frédéric GIMBERT, Laurent BERNARD, Jean-Paul NICOLAS (suppléant).

Absents représentés et ont donné pouvoirs :

Laurent DUPLOMB a donné pouvoir à Michel JOUBERT
Michel CHAPUIS a donné pouvoir à Frédéric GIMBERT

Absent excusé : Daniel FAVIER, Denis THOUMY, Roland LONJON.

Date de la convocation :

07 Juin 2022

Délibération n°
2022.06.19**CREATION DE LA COMMISSION FINANCES ET DESIGNATION DES MEMBRES**

En vertu de l'article 10 des statuts du SYMPTTOM, le Comité Syndical forme les commissions nécessaires au bon fonctionnement de chacune des compétences obligatoires ou à la carte (permanentes, temporaires, thématiques ou géographiques).

Leur nombre, leur composition, leur objet et leur fonctionnement sont fixés par délibération du Comité Syndical.

Elles comprennent les délégués des membres adhérents à la compétence et désignés selon un nombre fixé par la Comité Syndical.

Le Président assure de droit la présidence de toutes les commissions et peut être suppléé par un Vice-Président membre de la compétence objet de la commission.

Le Comité Syndical décide de créer une « commission finances » composé de 5 membres en sus du Président.

Cinq candidatures se sont proposées

- M. Jean-Michel EYRAUD
- M. Frédéric GIMBERT
- M. André DEFAY
- M. Yves BRAYES
- M. Didier PINOT

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** la création d'une commission finances.
- **DESIGNE** comme membres de cette commission les candidats proposés.
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Président pour engager toutes les démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires, pour assurer l'exécution des présentes dispositions.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Président


Jean-Paul LYONNET